



Séance du 31 mai 2022 à 20h15 à salle plénière du Grand Conseil vaudois

<u>Présidente</u>	Mme Catherine Zweifel
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutatrices</u>	Mme Isabelle Patout Mme Florence Widmer

44 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : MM. Nicolas Rosat, Alexandre Liardet, Mathieu Gétaz, Marc Perrenoud, Thibault Muller, Pierre-Yves Ledermann, Kirsti de Mestral, François Linder, Diane Bonny, Christophe Hostettler, Camila Boschung.

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

M. Nicolas Suter, municipal et député accueille l'assemblée en relatant différents faits quant aux travaux des députés du Grand Conseil et sur l'historique du lieu.

L'ordre du jour est accepté par 40 voix et 4 abstentions.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : president.conseil@aubonne.ch et au secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 3 mai 2022

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 38 voix, 6 abstentions avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

La présidente évoque le lieu où se déroulent les séances du Grand Conseil vaudois. Ce dernier est formé de 150 députés élus par le peuple, représentant les 10 arrondissements vaudois. Tout en rappelant les travaux des députés, elle souligne que la 1^{ère} citoyenne du canton est Mme Laurence Creteigny de l'arrondissement de Morges. La présidente remercie M. Thierry Bron, intendant du parlement pour sa disponibilité, ainsi que MM. Yves Charrière et David Golay pour l'organisation financière de cette séance.

La présidente rappelle les présidences aubonnoises de MM. Louis Wenger, en 1860 et Ernest Bujard en 1926. Elle rend également hommage à MM. Paul Nerfin et Pierre Aubert, Conseillers d'Etat durant respectivement 4 ans pour le premier et 16 ans pour le second. Elle salue également la présence de M. Nicolas Suter, député et municipal aubonnois.

Lors des votations fédérales du 15 mai, le taux de participation des aubonnois fut de 6% plus élevé que le taux cantonal, soit 44,25%. La loi sur le cinéma a été acceptée à 78,1% ; la loi sur la

transplantation a été acceptée à 75,5% et le Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes à près de 80%.

Pour les manifestations à venir, la présidente recommande de consulter le site communal à l'adresse www.aubonne.ch/agenda.

3. Préavis no 05/22 – Arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024

M. le Municipal Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Adopte le nouvel arrêté d'imposition pour les années 2023 et 2024 ;
- Fixe le taux d'imposition à 67% par rapport à l'impôt cantonal de base ;
- Fixe un impôt spécial particulièrement affecté aux problèmes de circulation et au contournement d'Aubonne à 1% de l'impôt cantonal de base ;
- Reconduit sans modification les autres points et taxes qui figurent dans la formule de l'arrêté d'imposition annexée et qui fait partie intégrante du préavis.

Ce préavis relève de la compétence de la CoFIN. La présidente ouvre la discussion sur le préavis municipal tout en rappelant que tout conseiller peut faire parvenir ses questions ou remarques par écrit à la commission.

Mme Lindsay Lessard se renseigne sur le point d'impôt spécial affecté aux problèmes de circulation, celui-ci aura-t-il une durée dans le temps ; elle demande également pour quelle raison la Municipalité ne prend pas ce genre de décision pour d'autres thèmes, tel que l'urgence climatique notamment. La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Préavis no 06/22 – PACom d'Aubonne – Crédit d'étude

M. le Municipal Nicolas Suter donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accorde à la Municipalité un crédit de CHF 230'000.- TTC pour la réalisation du PACom d'Aubonne ainsi que ses études annexes ;
- Autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
- Autorise la Municipalité à financer cette procédure par la trésorerie courante ;
- Autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan ;
- Annule les décisions prises par le Conseil communal d'Aubonne lors de sa séance du 3 juillet 2018 relatives à la révision du Plan Général d'Affectation (PGA).

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. May Guerraoui, Catherine Berger, Catherine Milhaud Renaud, Diane Bonny, Pierre-Yves Ledermann. Suppléants : Charles Gabella, Pieter Volgers.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis municipal tout en rappelant que tout conseiller peut faire parvenir ses questions ou remarques par écrit à la commission ad hoc.

M. Charles Gabella relève que dans l'ancien PGA la vieille ville n'en faisait pas partie et demande confirmation qu'elle sera bien intégrée dans le PACom.

M. Luc-Olivier Suter souhaite une clarification quant au calendrier du PACom et demande si le Conseil communal ne sera consulté qu'en 2025 ou le sera-t-il aussi lors de précédentes étapes ?

Selon M. Fabien Bettens, l'annonce de la création d'une zone réservée en vieille ville devrait être suivie d'une mise à l'enquête, mais constate qu'il n'est pas fait mention d'une échéance à ce sujet dans le calendrier prévisionnel.

M. Thomas Buchanan demande une clarification quant au point 1 des conclusions du préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Election du Bureau du Conseil pour l'année 2022-23

Présidence du Conseil communal

M. Alain Biedermann présente la candidature de M. Olivier Gétaz, actuel vice-président. La présidente constate qu'il n'y a pas d'autre candidature. Dès lors elle demande à M. Olivier Gétaz si ce dernier accepte le mandat de président du Conseil communal. Celui-ci accepte, il est dès lors élu à la présidence du Conseil communal d'Aubonne tacitement par applaudissements. M. Olivier Gétaz remercie ses collègues pour sa nomination.

Vice-présidence du Conseil communal

M. Charles Gabella présente la candidature de M. Alain Biedermann au poste de vice-président. M. Alain Biedermann accepte ce mandat.

M. Christian Streit présente la candidature de Mme Anaïs Piguet au poste de vice-présidente. Mme Anaïs accepte ce mandat.

La présidente soumet les deux candidatures au vote des conseillers. Après délibération, il s'avère que M. Alain Biedermann récolte 21 voix et Mme Anaïs Piguet 18 voix et 2 abstentions. Dès lors, la présidente procède à un second tour afin qu'il existe une majorité relative. M. Alain Biedermann est élu à la vice-présidence du Conseil communal d'Aubonne par 23 voix. M. Alain Biedermann remercie ses collègues pour son élection. Mme Anaïs Piguet remercie ses collègues.

Election des scrutateurs pour l'année 2022-23

M. Dan Rapin présente la candidature de M. Valery Mäder-Santschy. M. Valery Mäder-Santschy accepte le mandat.

Mme Anaïs Piguet présente la candidature de Mme Marlene Matos Mendes. Mme Marlene Matos Mendes accepte le mandat.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidature, la présidente propose l'élection aux postes de scrutateurs de M. Valery Mäder-Santschy et Mme Marlene Matos Mendes tacitement. M. Valery Mäder-Santschy et Mme Marlene Matos Mendes sont élus par applaudissements.

Election des scrutateurs suppléants pour l'année 2022-23

M. Diego de Haller présente la candidature de Mme Véronique Martin Capriati. Mme Véronique Martin Capriati accepte le mandat de scrutateur suppléant.

M. Mathieu Félix présente la candidature de M. Daniel Favre. Ce dernier accepte le mandat de scrutateur suppléant.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidature, la présidente propose l'élection aux postes de scrutateurs suppléants de Mme Véronique Martin Capriati et M. Daniel Favre tacitement. Mme Véronique Martin Capriati et M. Daniel Favre sont élus par applaudissements.

Constatant que tous les postes du Bureau du Conseil sont repourvus, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Nicolas Suter revient sur le prix du gaz pour l'année 2022 et contrairement à ce qu'il a affirmé lors de la dernière séance, le prix du gaz a subi une inflation. Dès lors la Municipalité a décidé une augmentation de 10% du prix dès le mois de juillet de cette année. Une information à la population paraîtra dans l'Aubonne Infos du mois de juin accompagnée de quelques conseils pour économiser de l'énergie.

Mme la Municipale Sandra Linder annonce que sous l'égide de la CoChe, 5 cours de français par semaine sont dispensés aux réfugiés ukrainiens par des bénévoles et une rencontre avec les familles accueillantes est programmée dans la semaine à venir.

Le bétail est monté à l'alpage ; Mme la Municipale Sandra Linder annonce que suite à la présence du loup, le bétail pourrait réagir différemment et montrer des signes d'agressivité, il est donc recommandé de s'en tenir éloigné ; des panneaux, grâce à l'aide de Vaud Rando et du Parc, vont d'ailleurs être posés dans les alpages.

Quant à la cour du collège du Chêne, les barrières du côté du chemin des Liserons et de la caserne des pompiers vont être déplacées au sud et une nouvelle clôture sera posée côté nord, la sécurisation trouvera ainsi son épilogue.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours : Mise en séparatif Place du Temple, Amiral Duquesne, terminé. Pré de Rolle et Pré d'Aubonne en attente de la consolidation. Réfection de la chaussée Hermanjat, Trévelin et rte d'Allaman, terminé. Rénovation de 5 fontaines historiques, toujours en cours (58%). Caserne du feu SDIS Etraz Région, toujours en cours (82%). Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours (11%). Aménagement favorisant la mobilité douce, en cours (34%). Révision du Plan Directeur des Eaux (33%). Crédit d'étude construction scolaire du château, en cours (7%). Mise aux normes électriques des bâtiments communaux OIBT, pas encore commencé. Réfection du chemin des Mulets à Montherod (10%). On signale une légère diminution de la dette à CHF 24'553'250.- pour un taux moyen de la dette toujours à 0.79%.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler annonce le lancement du prix de la Ville d'Aubonne, les dossiers sont à déposer au Greffe municipal d'ici le 30 septembre prochain.

La sortie des aînés aura lieu le 29 septembre prochain. Jusqu'à maintenant les montherolis organisaient leur sortie avec la commune de Berolle ; cette manifestation n'ayant pas pu avoir lieu ce deux dernières années, les montherolis pourront une dernière fois rejoindre ceux de Berolle le 1^{er} juillet 2022. Ils seront également invités à participer à celle d'Aubonne à fin septembre.

M. le Syndic Yves Charrière annonce que trois caravanes de gens du voyage sont arrivées le 20 mai dernier près du terrain de football du Bornalet. Après discussion avec eux et la gendarmerie, ils ont été autorisés à y rester sous condition que leur nombre n'augmente pas. Dès le lendemain, trois caravanes supplémentaires ont été annoncées ; dès lors et après discussion, ces caravanes se sont

déplacées vers les serres communales. Ces personnes se sont engagées à utiliser des sacs poubelle taxés et à s'en aller d'ici le 6 juin prochain. Cette solution pourrait être pérennisée dans le futur.

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Yves Charrière remercie le Bureau du Conseil pour l'organisation de cette séance extra-muros voulue par lui lorsqu'il était président du Conseil afin de marquer la fusion avec le conseil général de Montherod.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Questions, vœux et divers

M. Luc-Olivier Suter se renseigne sur d'éventuels surcoûts des prix des matériaux de la caserne des pompiers et demande une mise à jour sur ce point. Il lui est répondu par M. le Syndic Yves Charrière que cette affaire est toujours en cours, le contrat de l'entreprise totale l'oblige à donner un certain nombre de documents qui ne sont pour l'instant pas encore en mains de la Municipalité, une information sera donnée lorsque ce sera le cas.

D'autre part, M. Suter constate une envolée des taux d'emprunts sur le marché mondial et demande si la municipalité peut donner des prédictions financières pour l'année ou les années à venir à ce sujet. Il lui est répondu par M. Laurent Auchlin que la municipalité a renégocié une partie de la dette en février dernier déjà, dont un emprunt à 1,5% amortissable à 20 ans, ce qui ne serait plus possible à ce jour. Selon les experts consultés, les taux ne vont pas se tendre au niveau de l'inflation.

Mme Lindsay Lessard demande au vu de la situation mondiale, si la Municipalité va descendre ou éteindre le chauffage de la piscine comme d'autres communes l'ont fait, notamment Morges. Il lui est répondu par M. le Syndic Yves Charrière que la piscine sera chauffée cette année, la population présente le jour de son ouverture en était fort aise et il a pu constater que de nombreux morgiens font le déplacement jusqu'à Aubonne pour cette même raison.

M. Jean-Gabriel Rey suggère de remédier au peu d'ombre à la place de jeux par des arbres ou des toiles. Il lui est répondu par M. Laurent Auchlin que malheureusement le personnel des parcs et jardins n'a pas d'influence sur la croissance des arbres et qu'il faudra attendre qu'ils s'épanouissent. D'autre part, la pose de toiles représente un investissement important qui n'est pas à l'ordre du jour.

Mme Valérie André relate que l'horodateur du parking du Poyet est en panne depuis deux mois (et dès lors gratuit), ce qui occasionne une recrudescence de voitures ne laissant que peu de places libres aux abonnés. M. le Syndic Yves Charrière confirme et annonce que commande a été passée pour son remplacement, mais comme pour d'autres matériaux, celui-ci n'est pas disponible pour l'instant. Mme Valérie André demande si dès lors les abonnés auront une remise sur le prix annuel de l'abonnement. Il lui est répondu que cela a été discuté en municipalité mais qu'aucune décision n'a été prise car cela dépendra du nombre de mois durant lesquels il aura été déficient.

M. Daniel Blanchard revient sur le vœu de la CoFIN concernant le prix de location de la caserne du feu pour les communes du SDIS Etraz-Région. Il lui est répondu par M. le Syndic que c'est un sujet toujours en discussion, il est navré de ne pas pouvoir donner d'autres réponses à ce jour mais le conseil sera informé dès que possible.

Mme Catherine Berger a constaté qu'il est actuellement interdit de stationner les véhicules sur le parking du chalet 3.com, et demande si c'est une décision de la commune d'Aubonne ; actuellement toutes les personnes se rendant en balade se parquent sur le bord de la route, ce qui est dangereux. M. le Syndic Yves Charrière répond qu'il n'a pas été informé de ce fait et en rendra compte lors de la prochaine séance de conseil.

M. Thomas Buchanan revient sur l'intervention de Mme Valérie André. Bien qu'abonné, il ne trouve souvent plus de place lorsqu'il rentre tard le soir et doit dès lors se parquer de manière illégale. Pour lui, il serait dommageable que parce que l'horodateur est cassé et le parking devenu gratuit, il reçoive une amende de stationnement.

M. Diego de Haller revient sur l'ombrage du préau de l'école du Chêne par la plantation d'arbres. M. le Syndic Yves Charrière répond que ce point est en discussion en municipalité, et cette dernière y reviendra une fois les coûts évalués.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 21h07 et invite l'assemblée à un apéritif servi par les Paysannes vaudoises. La prochaine séance aura lieu mardi 28 juin à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Catherine Zweifel

Jacqueline Cretegny

Présidente

Secrétaire